



VILLERS YOSEIKAN BUDO

Centre Sportif Jacques Gatineau

11 bis avenue de Compiègne

02600 Villers Cotterêts

☎ : 06 09 70 99 42

) : villers-yoseikan-budo@outlook.fr

<https://www.villers-yoseikan-budo.fr>

PHOTO



FICHE D'INSCRIPTION 20..... – 20.....

Nom : Prénom :

Nom Prénom des tuteurs légaux d'enfant mineur :

Né (e) le : Age : Nationalité :

Adresse :

Tél. : Mail :

Personnes à prévenir en cas d'urgences :

Nom : Prénom : Tél. :

Nom : Prénom : Tél. :

Remarque (s) particulière (s) concernant mon état de santé, allergies, blessures :

COMPETITEUR

Tous compétiteurs doivent avoir un passeport sportif à jour, d'un certificat médical de moins d'1 an et d'une licence FFKDA de plus d'un an.

Cette autorisation ne valide pas nécessairement l'inscription à chaque compétition. Il est donc obligatoire que chaque Budoka désirant participer à une compétition s'inscrive auprès du professeur ou d'un Membre du Bureau au minimum une semaine avant la date prévue.

RESERVER AU CLUB

N° de Licence : Catégorie :

HORAIRES

	MERCREDIS	VENDREDIS	SAMEDIS
Cours Enfants	18h30 - 19h30	18h15 - 19h15	Compétiteurs, Grades
Cours Adultes	19h30 - 21h00	19h15 - 20h45	09h00 – 12h00

TARIFS

De Septembre à Juin	Nouvel Adhérent	Ancien Adhérent
Adulte	135 €	105 €
Enfant (de 6 à 14 ans)	105 €	85 €

De Janvier à Juin	Nouvel Adhérent	Ancien Adhérent
Adulte	125 €	95 €
Enfant (de 6 à 15 ans)	95 €	80 €

D'Avril à Juin	Nouvel Adhérent	Ancien Adhérent
Adulte	105 €	95 €
Enfant (de 6 à 15 ans)	85 €	75 €

Modalités de paiement :

☐ Espèce (montant) :

☐ Pass Sportif / ANCV (montant) :

☐ Chèque (s) : 1 : € 2 : € 3 : € 4 : €

PIECES A FOURNIR

- Photocopie de la pièce d'identité
- Dossier dûment rempli avec photo
- Pour les mineurs **Attestation sur l'honneur** après avoir répondu au Questionnaire de santé
- Certificat médicale (non obligatoire), sauf pour les compétiteurs datant de moins d'un an
- Règlement de la licence selon la grille tarifaire et modalités de paiement ci-dessus

Pour information : une attestation sportive est téléchargeable sur le site de la FFKDA pour les adhérents salariés en cas d'accident survenu au dojo.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (e), Nom Prénom

représentant légal, de l'enfant Nom Prénom

autorise celui-ci à participer aux compétitions de Yoseikan Budo.

Cette autorisation ne valide pas nécessairement l'inscription à chaque compétition. Il est donc obligatoire que chaque Budoka désirant participer à une compétition s'inscrive auprès du professeur ou d'un Membre du Bureau au minimum une semaine avant la date prévue.

Date :

Signature du représentant légal :

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné (e) Nom Prénom

donne à l'association de VILLERS YOSEIKAN BUDO l'autorisation de reproduire ou de représenter la (ou les) photographie (s) ou vidéo (s) prise (s) :

☐ me représentant

☐ représentant mon enfant : Nom Prénom

laquelle se restreindra dans le cadre des activités du yoseikan budo.

Date :

Signature :

ACCORD SUR LE REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur du Club VILLERS YOSEIKAN BUDO et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Si mineur, Nom et Prénom du parent

ou tuteur légal

.....

Seules pourront monter sur le tatami les personnes ayant réglé leur cotisation au club et, ce, pour des raisons d'assurance.

Elles seront acceptées à **deux cours maximum** le temps de remplir leur dossier et régler leur inscription. Elles ne pourront alors remonter sur le tatami que lorsque le dossier sera complet.